Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201782-20250708-2025-918-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2025

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Charles BRUN, Maire.**

Etaient présents : AUPERT Mickaël, FESSY Véronique, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, LARRAY Patrick, MONDIERE Hubert, SCHIMITZ Jean-Marc, SEIGNERET Ludivine, RIVIERE Mickaël.

Etaient absents : GOUJON Mickaël, , BOULLIER Magali, GASDON Maxime, DENIS Sylvie, PIVOT Laurent.

Secrétaire de séance : Véronique FESSY.

Date de convocation : 03 Juillet 2025.

ADOPTION RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024.

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de PRADINES. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus. Pour copie certifiée conforme.

Le secrétaire de séance, Véronique FESSY	Le Maire, Charles BRUN